



19439 SAINT-CHRISTOPHE - L'Eglise.

Bulletin Municipal St-CHRISTOPHE

N°10 - Décembre 2019



Le mot du Maire

A l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal et la secrétaire se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes et pour vous adresser pour 2020 nos souhaits de bonne année, de bonne santé et de réussite dans vos projets pour chacun d'entre vous et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui sont les plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude...

En 2019, nous avons accueilli de nouveaux arrivants à qui nous souhaitons la bienvenue et avons enregistré deux naissances qui viennent rajeunir notre population.

Notre commune a souffert cet été encore d'une énorme sécheresse qui a mis à mal nombre de nos exploitations agricoles qui représentent l'activité principale de notre territoire.

Saint-Christophe est une petite commune et nous évoluons dans un contexte économique difficile en subissant des dépenses obligatoires, des charges nouvelles combinées à une diminution des recettes (DGF). Malgré cela, et à quelques mois d'une prochaine échéance électorale, nous poursuivons inlassablement nos efforts avec l'objectif permanent d'agir pour le bien être de chacun et de tous.

Merci à toute l'équipe municipale et à tous les bénévoles qui s'investissent et accomplissent un important travail pour la vie de nos villages.

Enfin, avec toute l'équipe municipale, nous serons heureux de vous accueillir conjointement avec la municipalité de Montirat, le dimanche 5 janvier 2020 à partir de 11 H 00 à la salle des fêtes des Sébiès pour la cérémonie des vœux et l'inauguration des travaux réalisés à la salle des fêtes.

Bonne et Heureuse Année 2020 à vous tous.

Christian GIL

INAUGURATION DE LA SALLE DES FÊTES ET CÉRÉMONIE DES VŒUX

A l'occasion de l'inauguration des travaux effectués à la salle des fêtes des Sébiès,

**M. Christian GIL, Maire de St-Christophe,
M. Xavier ICHARD, Maire de Montirat
et leurs conseils municipaux respectifs,**

seront heureux de vous accueillir

**le dimanche 5 janvier 2020 à partir de 11 heures
à la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.**



Salle des fêtes des Sébiès

*Le Maire et le Conseil Municipal vous adressent
ainsi qu'à vos proches leurs vœux les plus sincères
pour cette nouvelle année 2020 !*

ÉTAT CIVIL 2019

NAISSANCES

Merlin GORJEAN, le 15 mai à Villefranche de Rouergue

Soan MASALA GONIN, le 14 juin à Villefranche de Rouergue



MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE

HORAIRES & CONTACT

Lundi 12h30 - 17h et vendredi 7h30 - 12h

Téléphone : 05.63.76.92.50

Nouvel e-mail : saintchristophe.mairie@orange.fr

Bulletin municipal de la Commune de Saint-Christophe

Directeur de la publication : Christian GIL

Rédaction : Joëlle Gloriès, Thierry Maliet et Christian Dalbiès

Maquette composition : MM - Service communication
Communauté de Communes Carmausin-Ségala (3CS)

Photos : Jan, Jean-Pierre, Lionel, Michel

Compte administratif 2018 et Réalisations provisoires au 31/10/2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ 2018	PROVISOIRE 2019	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ 2018	PROVISOIRE 2019
	65 544,56 €	57 157,34 €		122 267,69 €	103 015,56 €
Charges à caractère général :	31 614,34 €	26 165,99 €	Dotations :	74 241 €	61 861,43 €
Eau, électricité, fournitures diverses	2 550,63 €	2 021,98 €	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement de l'État	40 659 €	31 756,00 €
Entretien voirie, bâtiments, assurances	13 938,10 €	10 844,49 €	Autres dotations	33 582 €	30 096,43 €
Fêtes et cérémonies, taxes, téléphone, internet, timbres, indemnité receveur municipal	2 974,70 €	3 201,08 €			
Personnel : secrétaire + charges salariales	8 309,43 €	7 046,45 €	Récupération TVA sur dépenses de fonctionnement	1 426,33 €	1 377,15 €
URSSAF, caisse de retraite	3 841,48 €	3 051,99 €			
Charges financières : intérêts emprunt	856,83 €	450,93 €	Impôts et taxes :	40 828,34 €	36 311,43 €
			Contributions directes	22 007 €	16 866 €
			Fonds de péréquation	3 461 €	3 359 €
			Taxes additionnelles aux droits de mutation	15 360,34 €	16 086,43 €
Attribution de compensation versée à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala	6 637,41 €	6 622,92 €	Autres produits exceptionnels : Remboursement SERC	304,19 €	/
Autres charges de gestion courante :	26 435,98 €	23 917,50 €	Autres produits :	5 467,83 €	3 465,55 €
Participations aux organismes extérieurs (SIVOM, FEDERTEEP, SIERC, AGEDI, ALMA, Maison de retraite, Association des Maires)	10 062,76 €	9 952,54 €	Loyers (logement, terrain)	4 288,39 €	3 465,55 €
Subventions aux associations	1 680 €	2 286,46 €	Recouvrement eau et OM locataire	76,92 €	/
Indemnités maire et adjoints + CSG	14 025,96 €	11 185,20 €	Redevance d'occupation du domaine public (Orange et SERC), divers	942,52 €	/
Caisses de retraite	667,26 €	493,30 €	Remboursement charges personnel et remboursements divers	160 €	/

Taxes 2019

Pour 2019, la commune a maintenu les taux de 2018 soit 5,03 % pour la taxe d'habitation ; 7,62 % pour le foncier bâti et 35,55 % pour le foncier non bâti.

En bref

Contact de la mairie : La mairie a changé d'adresse mail, merci de bien vouloir noter cette nouvelle adresse : saintchristophe.mairie@orange.fr

Si vous désirez recevoir le bulletin municipal, les animations communales et autres informations, envoyez-nous votre mail à l'adresse indiquée ci-dessus.

Inscription sur les listes électorales : Les inscriptions sur les listes électorales sont désormais possibles toute l'année mais pour pouvoir participer à un scrutin, il faut s'être inscrit avant le 6^e vendredi précédant le scrutin soit le vendredi 7 février pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Frelons asiatiques : La destruction des nids de frelons asiatiques peut totalement être prise en charge (50% Commune - 50% Communauté de Communes), mais avant toute intervention, il faut faire une demande en mairie.



INFO PRATIQUE DÉCHÈTERIE TRIFYL

Le Ségur - Lieu Dit Le Lacas Tél : 05 63 38 23 06

Horaires Mardi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi : de 14h à 18h

Produits Acceptés : Bois, Verre, Électroménager, Déchets verts, Huile de vidange, Métaux, Huile de friture, Écrans, Gravats inertes, Batteries, Petit appareils électriques, Tout venant, Textile, Lampes, Mobilier et Déchets spéciaux.

Collecte des ordures ménagères : On déplore encore beaucoup trop d'incivilité pour le dépôt des ordures ménagères avec du verre qui n'est pas déposé dans le bon container et des encombrants qui doivent être portés à la déchèterie. Merci de faire preuve d'un peu plus de discipline car à terme, cela ne peut qu'engendrer un surcoût de ce service.

Le chèque énergie : Les personnes qui se retrouvent en situation de précarité peuvent demander à bénéficier du chèque énergie. Utilisable d'abord pour aider à payer les factures d'électricité, de gaz, de fioul, de GPL, ou de bois, il peut aussi servir à financer des travaux de rénovation énergétique, en le cumulant sur plusieurs années. Se renseigner à la mairie.

Le budget municipal de 2014 à 2019

Les dépenses de fonctionnement de la Commune sont comprises entre 60 et 70 000 euros chaque année ce qui donne une moyenne de 63 300 euros. Ces dépenses sont assez stables, elles n'ont pas augmenté de façon significative sur la durée du mandat.

Elles sont composées de :

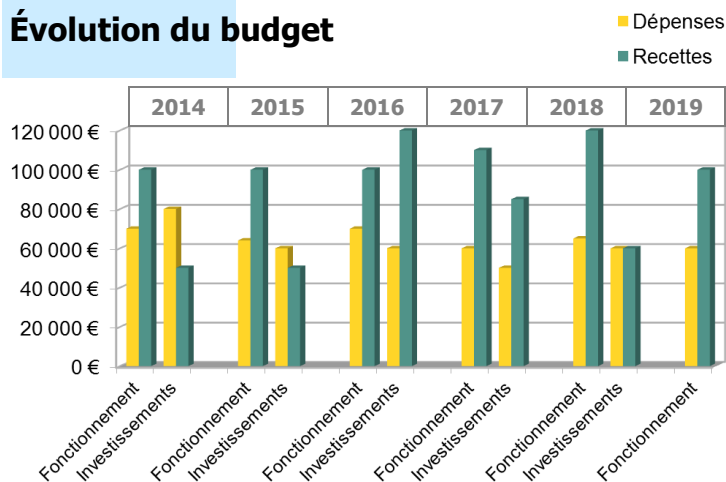
- 48% pour l'entretien du patrimoine bâti, les frais de personnel et les fêtes et événements
- 40% pour des contributions à des organismes extérieurs, et les indemnités des élus
- 10% comme contribution à la Communauté des Communes (3CS) pour la voirie, les actions sociales (envers les enfants principalement) l'Office de Tourisme, la culture, le contrat de Rivière, etc.
- 2% comme intérêts de l'emprunt pris pour le logement locatif

Les recettes de fonctionnement ont augmenté sensiblement pendant la durée du mandat, passant de 100 à 120 000 euros annuels. Elles proviennent des dotations de l'État (62%), des contributions directes, des droits de mutation et fonds de péréquation pour 33 % et enfin les 5 % restant viennent de produits divers (loyers du logement, des terres, des redevances d'occupation).

Cet accroissement de ressources n'est pas dû aux impôts locaux, que la Municipalité n'a guère augmentés, et qui ne représentent que 18% du budget. L'augmentation des moyens provient de la majoration de la Dotation de Solidarité Rurale (Fonds d'Etat pour les communes de moins de 10 000 habitants) et du FPIC (Fonds de Péréquation des collectivités locales les plus « riches » vers les moins « riches »)

Les recettes de fonctionnement sont donc régulièrement excédentaires et servent à financer les investissements, et à alimenter les réserves.

Évolution du budget



Lecture du graphique - La comptabilité des collectivités locales se divise chaque année en deux : le compte de fonctionnement et le compte d'investissements. Les investissements ont leurs ressources en propre, comme les subventions externes. Mais on voit bien sur le tableau qu'en général les travaux (investissements) étant plus importants que les ressources spécifiques, c'est bien l'excédent de fonctionnement qui en permet le financement.

Les investissements

Les investissements de la Commune portent essentiellement sur la voirie, l'entretien du patrimoine bâti (mairie, églises) et l'équipement de bureautique (matériel informatique).

Ces investissements font le plus souvent l'objet de subventions, principalement du Département, et parfois aussi de la Région et de l'État. Elles se montent en moyenne à 30% des dépenses, avec un plafond subventionnable : ainsi pour la voirie vicinale, les aides n'ont porté que sur un montant de travaux de 30 000 euros annuels environ, alors que ces deux dernières années la commune a consacré aux routes plus de 50 000 euros. Une partie de ce budget (environ 20 000 euros) a donc été réalisé intégralement sur fonds propres.

D'autres réalisations, comme la réfection actuelle de la salle des fêtes, parviennent à un taux plus important (+60%).

Opération		Coût (€)	Subvention
2014	Achat ordinateur	963,60	/
2014	Monument aux morts + plaque cimetière Narthoux	3 780,50	/
2014	Voirie Brésil / Saint-Dalmaze	25 251,64	8 853,46
2015	2 Clefs télétransmission informatique	264,00	/
2015	Voirie Narthoux / Le Puech du Tour	13 193,88	7 936,25
2016	Travaux église Narthoux	3 329,02	600,00
2016	Voirie Le Bouyssou / Caylusset	28 524,36	8 319,61
2017	Travaux salles réunions mairie	7 622,00	1 881,08
2017	Travaux églises St-Christophe et Narthoux	16 582,36	5 302,57
2017	Voirie Garrigou / Les Devèzes St-Dalmaze	22 492,26	6 560,24
2018	Matériel de sonorisation	674,81	/
2018	Achat matériel informatique	1 380,00	/
2018	Voirie La Salinié / Brésil et Narthoux village	56 459,03	10 475,00
2019	Voirie Bournens / Jouanens Les Couders / La Maurélié	48 433,00	11 475,00
2019	Columbarium	4 566,00	/
TOTAL (€)		233 516,46	61 403,21

Selon la nature de l'investissement, il peut être intéressant pour la Commune de recourir à l'emprunt, ce que nous avons fait pour financer le logement locatif, dont les travaux se sont montés au total à 75 000 euros en 2010.

Actuellement les loyers permettent de rembourser les annuités de l'emprunt (capital et intérêts). A terme cet investissement devrait constituer pour la Commune une « opération blanche »

Une salle des fêtes rénovée

Des travaux importants de rénovation ont été entrepris à la salle commune Montirat-St Christophe. Il s'agit de :

- l'agrandissement et l'aménagement de l'accès externe à la scène, coté Est ainsi que l'ouverture d'une sortie de secours directe sur l'extérieur, mais abritée, coté Est ;
- le réaménagement de la partie « Toilettes » (au total trois WC, dont un pour personnes en situation de handicap) avec lavabo commun ;
- la reprise des menuiseries extérieures pour l'isolation (double vitrage partout) et la réfection totale des plafonds, avec ajout de laine de roche (en tout 30 cm d'isolant) ;
- la reprise des éclairages et le remplacement des appareils de chauffage, mais de même nature que les précédents ;
- le ponçage et la vitrification du plancher de la scène ; la peinture générale : gris anthracite pour la scène (couleur demandée par les professionnels du spectacle) ; gris clair en majorité, avec des compléments en orange, pour le reste des murs et vert ficus pour l'extérieur des menuiseries .



Les artisans ont été les suivants : Larroque, architecte ; Francis Maurel pour toutes les menuiseries ; Hervé Costes pour la maçonnerie et la couverture ; Sté B&H pour l'électricité ; Isabelle Guillet pour la peinture.

Le coût des travaux se monte globalement à 92 045 euros HT, mais nous avons obtenu 57 388 euros de subventions (60% du coût). Le solde à régler sera de 34 657 euros à répartir entre les deux communes. Pour St Christophe cela représente 11 552 euros.

Le Schéma de Cohérence Territorial

Au cours de ce dernier mandat 2014-2017, notre Commune a participé à l'élaboration d'un SCoT à l'échelle des trois intercos du nord du département : Ctes de Communes de Cordes-Vaour ; Carmausin-Ségala et Valence 81. C'est donc un vaste territoire qui s'étend de Penne à Trébas en incluant Carmaux.

Cette démarche d'études et de concertation permet de définir et de choisir les grandes orientations d'avenir en matière d'aménagement du territoire. C'est un travail considérable dont nous vous donnons, de façon très sommaire, quelques éléments :

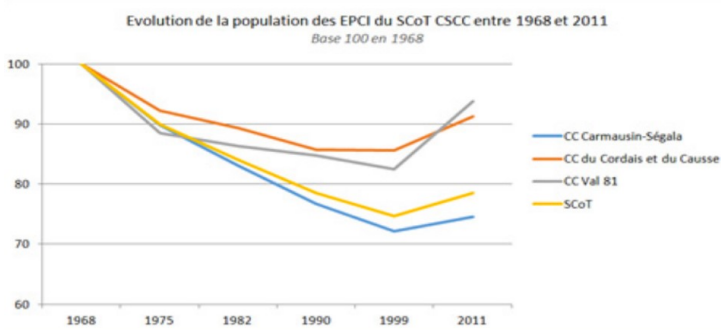
Sur le plan démographique, la population de cette zone SCoT s'accroît légèrement et régulièrement depuis 1999. Seules la ville de Carmaux et quelques communes rurales isolées continuent de perdre des habitants. St Christophe semble se stabiliser depuis quelques années autour de 130 habitants : c'est un équilibre très fragile, dû à l'implantation de nouveaux (bien)venus.

Globalement le SCoT estime que le territoire bénéficiera bien d'une augmentation de la population sur les 20 prochaines années, y compris en zone rurale, mais qu'elle sera modérée.

Le SCoT pose en principe que les intérêts des communes urbaines et rurales sont liés : 3 pôles-centres, Cordes, Carmaux et Valence sont relayés par un tissu de bourgs intermédiaires (comme Mirandol pour nous) qui permettent de maintenir des services de proximité pour les populations rurales.

En matière d'habitat (et donc de permis de construire) le SCoT préconise de limiter l'étalement urbain, et le mitage en zone rurale. Ces deux derniers points ont été très largement consensuels. En revanche, il y a eu débat sur « l'inflation foncière » : en effet la surface moyenne actuelle des parcelles pour les constructions individuelles se situe autour de 2 900 m², ce qui est très élevé. Le SCoT propose que les surfaces des parcelles constructibles soient ramenées à 1 000 m² en périphérie des villes et 1 500 m² en zone rurale. Ces préconisations devront figurer désormais dans les documents d'urbanisme.

Certaines communes rurales ont fait observer que ces règles pourraient devenir pénalisantes pour leur attractivité en matière d'habitat. En effet, souvent les couples qui cherchent à construire loin des villes le font justement pour bénéficier de terrains suffisamment grands !



De même sur certaines zones comme la nôtre, où l'habitat est traditionnellement dispersé dans des hameaux, des règles qui limiteraient de façon trop draconienne les permis de construire auraient à terme un effet démographique négatif : certains hameaux se dévitaliseraient à nouveau....Bien sûr les permis peuvent être encore délivrés dans les « dents creuses » (espaces non construits au sein du hameau) pour assurer la contiguïté de l'habitat, mais construire « en extension » du hameau risque de devenir maintenant très difficile : espérons que ces mesures ne se fassent pas au détriment des communes rurales les plus fragiles !

Par ailleurs, le SCoT souhaite que l'ensemble des politiques publiques concourent à atteindre certains objectifs prioritaires : renforcement du pôle central carmausin ; aide au maintien des commerces dans les pôles ruraux intermédiaires ; intégration systématique des préoccupations énergétiques et environnementales dans tous les projets ; développement du tourisme, etc.

Vous pourrez trouver le contenu exhaustif de tout ce travail sur le site du Pays Albigeois et Bastides : www.pays-albigeois-bastides.fr

Rubrique : Terre de projets > SCOT > Le SCOT Carmausin



La commune de Saint Christophe est l'une des 32 communes de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

ALMAYRAC - BLAYE-LES-MINES - CAGNAC-LES-MINES - CARMAUX
COMBEFA - CRESPIN - JOUQUEVIEL - LABASTIDE-GABAUSSE
LE GARRIC - LE SÉCUR - MAILHOC - MILHAVET - MIRANDOL-BOURNOUNAC
MONESTIÉS - MONTAURIOL - MONTIRAT - MOULARÈS - PAMELONNE
ROSIÈRES - SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX - SAINT-CHRISTOPHE - SAINT-JEAN-DE-MARCEL - SAINTE-CROIX - SAINTE-GEMME - SALLES - TAÏX - TANUS
TRÉBAN - TRÉVIEU - VALDÉRIÈS - VILLENEUVE-SUR-VÈRE - VIRAC

Toutes les informations sont à retrouver sur www.carmausin-segala.fr